

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2018

Délibération B6

Contrôles périodiques des bâtiments du Département de l'Indre et du SDIS 36 : convention constitutive de groupement de commandes et autorisation de lancement de la consultation.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36 ;

VU le dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

Article 1 : la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre, pour la passation de marchés relatifs aux contrôles périodiques des bâtiments, est approuvée.

Article 2 : la convention constitutive de groupement de commandes, ci-annexée, entre le Département et le SDIS 36 est approuvée et monsieur le président ou son représentant est autorisé à la signer.

Article 3 : le Département, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.


Serge DESCOUT